

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°139 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 3 au 9 décembre 2018



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 9 décembre 2018, au moins 510 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES

PAGES

SIGLES ET ABREVIATIONS..... 3

0. INTRODUCTION..... 4

I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME..... 5

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE..... 5

I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES 5

I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/ OU PORTEES DISPARUES..... 5

I.3.DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS.... 6

I.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS..... 6

I.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE 7

II. FAITS SECURITAIRES..... 7

III. CONCLUSION..... 9

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS	: <i>Centre de Santé</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie</i>
DCE	: <i>Directeur Communal de l'Enseignement</i>
ECOFO	: <i>Ecole Fondamentale</i>
FNL	: <i>Forces Nationales de Libération</i>
MSF	: <i>Médecins Sans Frontières</i>
ONG	: <i>Organisation Non Gouvernementale</i>
OPJ	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
OPP	: <i>Officier de Police Principal</i>
PJ	: <i>Police Judiciaire</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
UA	: <i>Union Africaine</i>
VBG	: <i>Violences Basées sur le Genre</i>

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit: au moins 3 personnes tuées dont 1 cadavre retrouvé, 1 enlevée, 3 torturées, 1 arrêtée arbitrairement et 1 victime de VBG.

Parmi les victimes, figurent deux femmes tuées dont 1 mineure.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des militaires, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant les présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas de tuerie, d'enlèvement, de torture et d'arrestation arbitraire dont sont victimes des opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza.

I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Mbuye, province Muramvya

En date du 7 décembre 2018, sur la colline Mugerera, commune Mbuye, province Muramvya, un corps sans vie d'Adelin Ndayishimiye, âgé de 37 ans, père de quatre enfants, a été retrouvé, pendu à l'intérieur de sa maison. Selon des sources sur place, deux personnes dont la femme de la victime ont été arrêtées et détenues au cachot de la police à Mbuye pour des raisons d'enquête.

I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/ OU PORTEES DISPARUES

Une personne enlevée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 7 décembre 2018, sur la colline Kigwati II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Jean de Dieu Ndayishimiye Alias Nshimi, un motard, démobilisé du mouvement armé FNL aile d'Agathon, a été arrêté par des militaires accompagnés par un Imbonerakure Innocent Tuyishime alias Tuyi sur l'ordre de Major Eric Niyonzima, qui est le commandant des positions militaires de la zone Rukaramu. Selon des sources sur place, Jean de Dieu Ndayishimiye a été détenu sur la position militaire de la colline Kigwati II, puis a été transporté par le prénommé Richard, responsable du SNR en province Bujumbura rural, le même jour, dans un véhicule du type double cabine à vitres teintées. Selon les mêmes sources, la famille a cherché aux cachots de la zone Rukaramu, de Maramvya, de Rubirizi et du SNR à Ngagara mais en vain.

Un jeune étudiant enlevé et porté disparu à la gare du nord, Mairie de Bujumbura¹

En date du 26 novembre 2016, Félicien Irambona, étudiant en 5ème année de la faculté de médecine de l'Université de Ngozi et stagiaire à l'hôpital militaire de Kamenge, a été enlevé tout près de la gare du nord de la zone urbaine de Kamenge, en Mairie de Bujumbura. Depuis cette date, sa famille et ses amis ne savent pas où il a été conduit et sont inquiets du sort réservé à ce jeune candidat au doctorat de médecine.

Deux personnes arrêtées puis portées disparues sur la colline Mugomera, Commune Mugamba, province Bururi²

Les nommés Rémy Matabura et Prosper Sinzinkayo sont portés disparus depuis le 17 avril 2016. Ils ont été arrêtés à leurs domiciles sur la colline Mugomera, commune Mugamba, province Bururi par des hommes en uniforme militaire et policier à bord d'un véhicule sans numéro d'immatriculation. Ils les ont conduits vers une destination inconnue, selon des sources sur place.

¹ Selon une information parvenue à la Ligue Iteka en date 9 décembre 2018 indique que la personne a été retrouvée, et vaque à ses activités quotidiennes.

² Une information parvenue à la Ligue Iteka indique que Prosper Sinzinkayo est réapparu à la prison de Mpimba mais Rémy Matabura reste toujours introuvable.

I.3.DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS

Une personne torturée en commune Bukinanyana, province Cibitoke

En date du 4 décembre 2018, vers 9 heures, sur la colline Kibati, zone Masango, commune Bukinanyana, province Cibitoke, Salomon Sinzinkayo a été ligoté et battu par deux jeunes Imbonerakure. Selon des sources sur place, les présumés auteurs ont aussi volé à la victime deux régimes de bananes d'une valeur de 7000 fbu et ils lui ont reproché de n'avoir pas donné une somme de 1000 fbu de contributions aux élections de 2020. Selon les mêmes sources, d'après ces Imbonerakure, les deux régimes de bananes représentaient cette contribution mais aussi leur rémunération.

Une personne torturée en commune Rango, province Kayanza

En date du 8 décembre 2018, vers 20 heures, sur la colline Nyarusange, commune Rango, province Kayanza, Alexis Ndayisaba, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, a été tabassé jusqu'à vomir du sang par un groupe d'Imbonerakure dont Ngeze de la colline Gipfuvya, Rumbete de la colline Gihororo et Niga de la colline Nyarusange. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure en patrouille dont l'un était armé d'un fusil, l'ont accusé d'avoir allumé sa torche sur eux. Selon les mêmes sources, la victime est allée se faire soigner au CDS de Gasenyi en commune Rango.

Une personne torturée en commune Kibago, province Makamba

En date du 6 décembre 2018, un prénommé Jean Marie, élève au Lycée communal de Mara, a été battu par Anicet Ndayongeje et Jean Bosco Irakoze, tous Imbonerakure en proférant des discours haineux, sur la colline Kibago, commune Kibago, province Makamba. Selon des sources sur place, ils l'ont arrêté vers 18 heures 30 minutes avant de le mettre à genoux. Des propos de haine ethnique lui ont été proféré " Abatutsi mutegerezwa kwishura ivyo mwakoze mu 1972" ce qui veut dire : les Tutsi doivent payer ce qu'ils ont fait en 1972. Après, ils lui ont pris son téléphone portable, ajoute les mêmes sources. La victime a porté plainte auprès du chef de colline Kibago et membre du CNDD-FDD, Boba Ayubu qui a promis de mener des enquêtes.

Une personne torturée en commune Giharo, province Rutana

En date du 7 décembre 2018, sur la colline et zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, Oscar Kabura, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa et commerçant, a été tabassé dans la permanence communale du parti CNDD-FDD par des Imbonerakure, Jonathan Ntakarutimana, chef de zone Gakungu, Gervais Bigirimana, dactylographe communal de Giharo, Athanase Bigirimana, représentant du parti CNDD-FDD à la zone Giharo, David, représentant communal des Imbonerakure à Giharo et Ferdinand, chargé des enquêtes des membres qui n'adhèrent pas à leur parti. Selon des sources sur place, la victime a été accusée de n'avoir pas adhéré au parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, les présumés auteurs agissaient sous le commandement de Hakizimana Rénovat, représentant communal du parti CNDD-FDD et membre du conseil communal de Giharo.

I.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS

Une personne arrêtée en commune Murwi, province Cibitoke

En date du 4 décembre 2018, au chef-lieu de la commune Murwi, province Cibitoke, des policiers ont arrêté Appollinaire Iribabajende. Selon des sources sur place, la victime a été accusée de sorcellerie

après que des membres de sa famille aient trouvé une bougie de couleur rouge et un collier dans sa maison. Selon les memes sources, Appollinaire Iribabajende a été libéré en fin d'après-midi moyennant un paiement d'une somme de 50 000 fbu à l'OPJ. Après sa libération, sa famille l'a menacé que s'il ne lui offrait pas de la bière elle le ferait encore arrêter.

I.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une personne blessée en commune Bugenyuzi, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 décembre 2018 indique qu'en date du 2 décembre 2018, vers 19 heures, sur la colline Kiranda, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, Jeanine Igiraneza, âgée de 17 ans, élève, a été blessée au niveau de la tête à coup de manche d'une houe par son grand frère nommé Rivuzimana, âgé de 20 ans, Imbonerakure. Selon des sources sur place, il l'accusait d'être enceinte. Selon les mêmes sources, la victime a été engrossée par son beau-frère prénommé Pontien, membre du parti CNDD-FDD, et elle a dû abandonner l'école étant en classe de 7^{ème} année. Ni l'auteur de la grossesse, ni celui de cette attaque physique n'est inquiété.

II. FAITS SECURITAIRES

Une personne tuée en commune Muha, Bujumbura Mairie

En date du 4 décembre 2018, au quartier Kajiji, zone urbaine de Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie, Prime Nduwimana, policier de grade d'OPP1 a tué par balle son épouse, Louise Hagabimana, âgée de 36 ans, et blessant son bébé, âgé de 8 mois. Selon des sources sur place, la femme a empêché son mari de coucher avec une concubine dans le lit conjugal et son mari l'a tuée avec son pistolet de service. L'enfant a été conduit à l'hôpital de l'ONG MSF à Kigobe pour bénéficier des soins. Selon les mêmes sources, Prime Nduwimana a été condamné à perpétuité par le Tribunal de Grande Instance de Muha au cours d'une audience publique du 7 décembre 2018.

Une personne tuée en commune Mwakiro, province Muyinga

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 décembre 2018 indique qu'en date du 30 novembre 2018, vers 21 heures, sur la colline Kavugangoma, zone Rugabano, commune Mwakiro, province Muyinga, Odette Niyonizeye, âgée de 13 ans, a été battue à mort par son frère Gilbert Sibomana avec Révoocat Niyongabo. Selon des sources sur place, la fille a été évacuée vers le CDS Rugabano et a rendu l'âme dans cette même nuit. Selon les mêmes sources, elle était accusée de vagabondage sexuel et de rentrer tard, la nuit. Les présumés auteurs ont été arrêtés par la police et conduits au cachot de la P.J Mwakiro.

Une personne persécutée en commune Nyabikere, province Karuzi

En date du 5 décembre 2018, vers 6 heures du matin, sur la colline Taba, zone Maramvya, commune Nyabikere, province Karuzi, une femme nommée Bazahica, âgée de 57 ans, de la composante sociale Twa, membre du parti CNDD-FDD, a été attaquée, à son domicile par un groupe des Batwa commandés par le nommé Buzatsa, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, ils l'accusaient d'avoir ensorcelé l'enfant de Buzatsa qui était décédé la veille. Selon les mêmes sources, cette femme a pris fuite tandis que les présumés auteurs n'ont pas été inquiétés et surveillent toujours sa maison.

Un élu collinaire limogé en commune et province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 décembre 2018 indique que le nommé Sagirije, chef de colline Kanzege, commune et province Makamba, a été limogé par Gad Niyukuri, Gouverneur de cette province lors de la réunion tenue en date du 20 novembre 2018 pour n'avoir pas suffisamment collecté des contributions aux élections de 2020. Selon des sources sur place, lors de cette réunion beaucoup d'autres élus locaux et des directeurs d'écoles ont été menacés d'être limogés s'ils n'arrivaient pas à collecter toutes les contributions prévues.

Rançonnement en commune Kiganda, province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 décembre 2018 indique qu'en date du 28 novembre 2018, sur la sous colline Rurenda, colline Musave, commune Rutegama, province Muramvya, Innocent de la colline Nkonyovu, zone Mushikamo, commune Rutegama, a été obligé payer une rançon de 150 000 fbu. Selon des sources sur place, il était accusé d'avoir volé un régime de banane à l'ECOFO Rurenda par 6 Imbonerakure dont Eric, Toto, Gérard, Janvier Muzomwiza qui est DCE, Fabrice Ndayizeye qui est Directeur de l'ECOFO ainsi que Prosper Rugerinyange, représentant des parents d'élèves à cette école. Ils l'ont signifié qu'ils lui faisaient une faveur en lui demandant cette somme sinon ils allaient le conduire à la prison de Muramvya.

Des marches manifestations organisées dans toutes les provinces du pays

En date du 8 décembre 2018, tous les Gouverneurs des provinces du pays ont organisé des marches manifestations pour soutenir les actions du Gouvernement en rapport avec la réouverture du dossier d'assassinat du Président Melchior Ndadaye et dénoncer les différentes positions prises par des partenaires régionaux et internationaux en ce qui concerne l'évolution de la situation sécuritaire et socio-politique au Burundi. En effet, à titre illustratif, en provinces Cankuzo et Kirundo, sous l'encadrement de l'administration provinciale, des manifestants scandaient des slogans contre le président de la commission de l'Union Africaine, Moussa Faki Mahamat l'accusant de soutenir l'ex Président burundais Pierre Buyoya, Envoyé Spécial de l'UA au Sahel. Aussi, ils dénigraient les réfugiés, les présumés auteurs du coup d'état manqué de 2015, les pays étrangers dont le Rwanda et les Nations Unies. En province Karuzi, les manifestants disaient que la communauté africaine et internationale doit se saisir pour arrêter et extradier au Burundi les présumés auteurs de l'assassinat du Président Melchior Ndadaye. Selon des sources sur place, des Imbonerakure entonnaient des chants intimidant tous les opposants au pouvoir du Président Pierre Nkurunziza qu'ils seront éliminés.

Séquestration d'un couple en commune Rusaka, province Mwaro

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 décembre 2018 indique qu'en date du 2 décembre 2018, sur la colline Gasenyi, zone Makamba, commune Rusaka, province Mwaro, une bagarre a éclaté entre la prénommée Chantal et son mari Désiré, tous membres du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, les jeunes de la milice Imbonerakure de la même colline sont intervenus et les ont arrêtés et détenus dans une maison non occupée d'un surnommé Cuhiro située au centre de négoce appelé "*kwikuruba*" où ils ont passé toute la nuit, laissant leurs enfants seuls à la maison. Le lendemain vers 9 heures, ces Imbonerakure les ont libérés après avoir payé une rançon de 10 000 fbu. Cet incident a été rapporté au cours d'une réunion de sécurité, mais ces Imbonerakure n'ont pas été punis.

III. CONCLUSION

Des allégations de violations et des violations des droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tuerie, d'enlèvement, de torture, d'arrestation arbitraire et illégale ciblés à l'endroit des opposants et prétendus opposants du pouvoir du parti CNDD-FDD sont rapportés.

Les membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa ont été particulièrement la cible de ces violations.

Des contributions forcées pour les élections de 2020 ont été signalées au cours de cette période.

Des marches manifestations ont été organisées dans le pays pour soutenir les actions du Gouvernement et dénoncer des positions des partenaires régionaux et internationaux.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.